



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIALE

**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR : UN ENJEU
POUR LA SANTÉ, LE CLIMAT, ET LES ÉCOSYSTÈMES**

Adrienna Hofmann – DREAL BFC
13 février 2024



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[HTTPS://WWW.DAILYMOTION.COM/VIDEO/X7W7761](https://www.dailymotion.com/video/x7w7761)

Un référentiel réglementaire européen en matière de qualité de l'air



- **Directive n°2004/107/CE concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant**

➤ *Directive Fille pour les métaux lourds et HAP dans les PM10*

- **Directive n°2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe:**

➤ *SO₂, NO/NO₂/NO_x, CO, O₃, Benzène, PM10 et PM2.5 (concentration massique)*

➤ *également les COV précurseurs d'O₃ et des espèces chimiques dans les PM2.5*

- **Directive UE n°2015/1480** modifiant les 2 précédentes

➤ *règles concernant les méthodes de référence, la validation des données et l'emplacement des points de prélèvement pour l'évaluation de la qualité de l'air ambiant*

Processus de révision en cours → abaissement des seuils aux valeurs OMS

CODE DE L'ENVIRONNEMENT



Article L. 220-1

L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé

Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire, ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air [...]

Qu'est-ce que la pollution atmosphérique ?

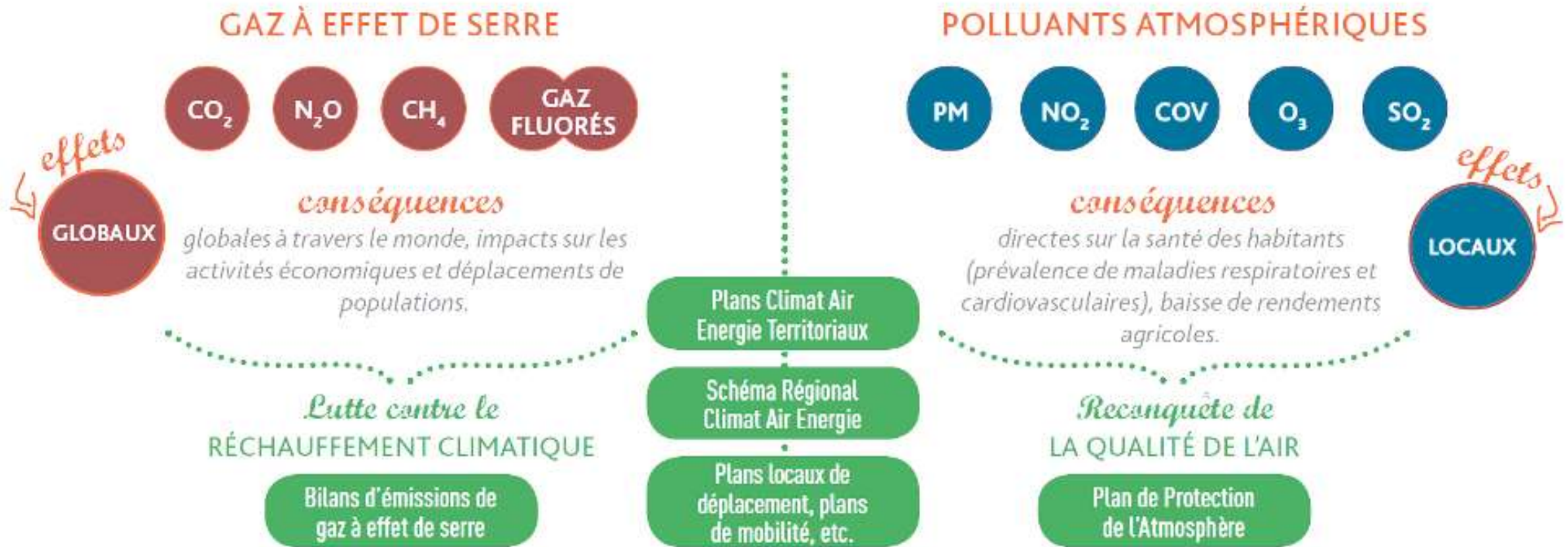


- Définition introduite par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi LAURE) du 30 décembre 1996
- Loi codifiée à l'article L. 220-2 du code de l'environnement
« Constitue une pollution atmosphérique au sens du présent titre l'introduction par l'homme, directement ou indirectement « ou la présence, », dans l'atmosphère et les espaces clos, « d'agents chimiques, biologiques ou physiques » ayant des conséquences préjudiciables de nature :
 - à mettre en danger la santé humaine,
 - à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes,
 - à influencer sur les changements climatiques,
 - à détériorer les biens matériels,
 - à provoquer des nuisances olfactives excessives. »
- L'article R. 221-1-II du code de l'environnement définit les différentes valeurs limites (seuil d'information et de recommandation, seuil d'alerte et valeurs limites horaire ou annuelle pour la protection de la santé humaine)

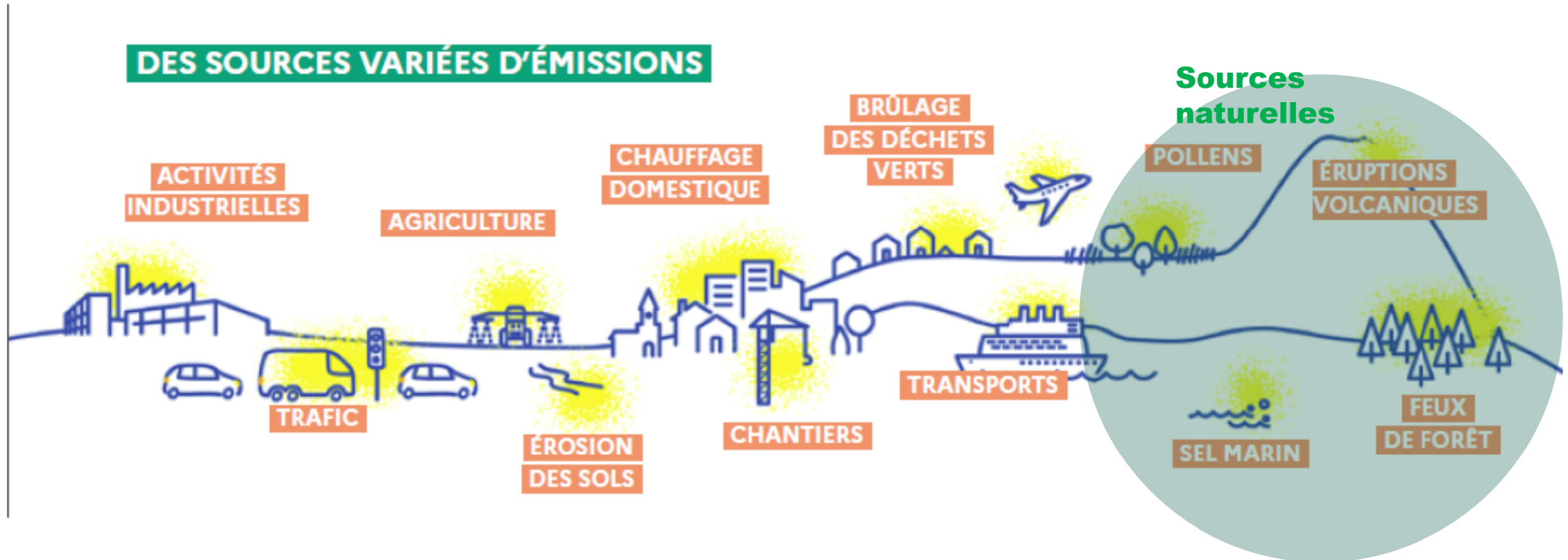
Quels en sont les effets ?

- Plusieurs échelles pour les effets : locaux, régionaux, globaux
- Impacts sanitaires :
 - Effets immédiats (exposition de courte durée) : irritations oculaires, voies respiratoires, asthme...
 - Effets à long terme (expositions répétées ou continues) : développement ou aggravation de maladies chroniques, baisse de l'espérance de vie...
- 2013 : CIRC (centre international de recherche sur le cancer) a classé comme cancérogène certain pour l'homme :
 - la pollution de l'air
 - les particules (PM)
- Estimation de 40 000 décès prématurés par an, perte d'espérance de vie pouvant dépasser 8 mois à cause de l'exposition aux particules fines

Gaz à effet de serre ≠ polluants atmosphériques



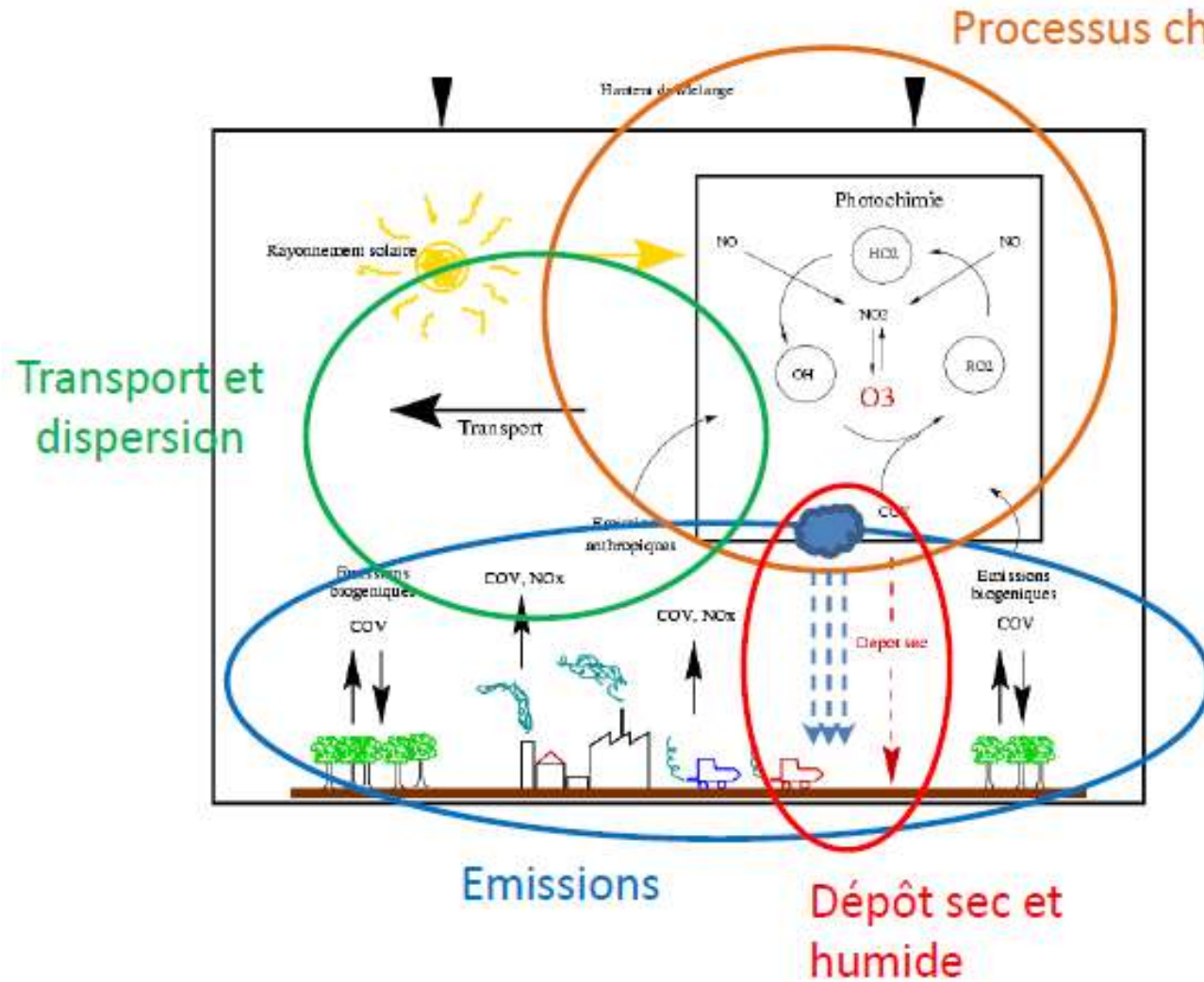
Sources d'émissions des polluants atmosphériques



Sous l'influence du vent, de la pluie, du soleil, de la température, de la topographie

⇒ **CONCENTRATIONS dans l'AIR**

Notion chimique



LES CATÉGORIES DE POLLUANTS

Les polluants atmosphériques sont communément classés en deux catégories :

les primaires, directement issus des sources de pollution.

les secondaires, qui se forment par transformation chimique des polluants primaires dans l'air.

- O₃
- Particules secondaires